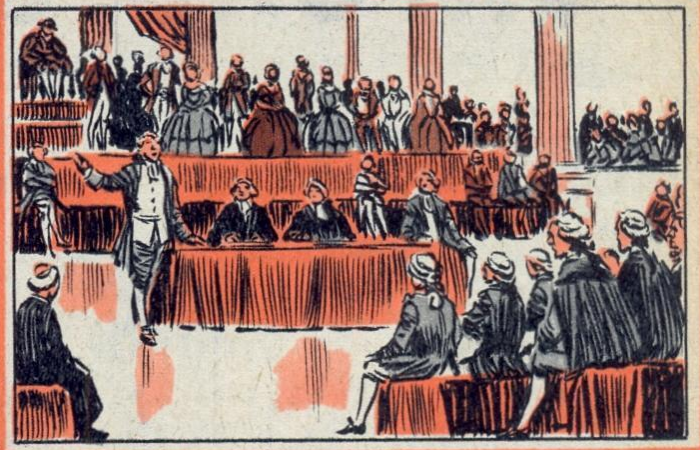


LES ETATS GENERAUX

ICI commence la période contemporaine. Cette période qui fait suite à l'âge des Rois pourrait s'appeler : l'âge du Peuple. Le Peuple ? Quel peuple ? D'abord ce sera la classe bourgeoise. Son avènement se fera par la Révolution française de 1789. Puis ce sera la classe ouvrière. Son avènement se fera par la Révolution russe de 1917. Entre la révolution libérale de 1789, et la révolution socialiste de 1917, il y a le XIX^e siècle...

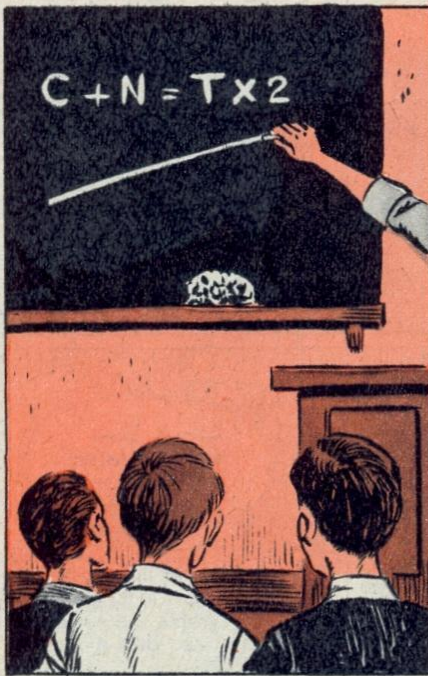


3. ET LE 5 MAI...

...les 1,200 députés des Etats Généraux se réunirent à Versailles. La veille, ils avaient assisté à une messe solennelle et à une procession. Ils s'entassèrent dans la Salle des Menus-Plaisirs. Louis XVI du haut de son trône leur dit quelques mots sur un ton cassant — comme tout les faibles — puis Necker leur parla pendant trois heures des finances du Royaume. Et de rien d'autre ? Non !...

1. TINTIN ENSEIGNE...

CHERS amis, rappelez-vous que Louis XVI convoqua les Etats Généraux en 1789. Pourquoi ? Pour résoudre la question des impôts ? Bien ! A la demande de quel ministre ? Necker ! Oui ! Or, les Etats Généraux se composent des députés des trois classes sociales : clergé, noblesse et bourgeoisie ou Tiers-Etat. Pour taxer les privilégiés il fallait créer une majorité de non-privilégiés. Necker fit donc élire autant de députés du Tiers Etat qu'il y en avait dans les deux autres ordres réunis. C'est le « dédoublement du Tiers ». Ainsi le Tiers à lui seul valait : clergé plus noblesse. J'écris au tableau — silence, là-bas ! — l'équation...



4. LE SERMENT DU JEU DE PAUME.

LES députés du Tiers voulaient qu'on votât « par tête » ; ceux du clergé et de la noblesse voulaient le vote « par ordre », ce qui donnerait deux voix contre une. Le 17 juin, après 43 jours de discussions stériles, le Tiers augmenté de nombreux députés du bas clergé, se proclama « assemblée nationale » ! Le 21, le roi effrayé par ce coup d'audace, fit fermer la Salle des Menus-Plaisirs. Mais les députés pénétrèrent dans la Salle du Jeu de Paume. Là, sur la proposition de Bailly, ils firent le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une Constitution !...



2. LES CAHIERS !

NON ! Je n'ai pas dit de prendre vos cahiers ! Je dis que Necker prit aussi la précaution de faire rédiger par les députés, des « cahiers », dans lesquels ils proposeraient leurs idées sur la solution du problème financier. Nous avons conservé ces cahiers. Ils ne parlent pas de finances ! Ils parlent de donner à la France — dix verbes « parler » ! — Pardon ! ...une constitution ! Une constitution, oui, un nouveau régime politique ! Vous comprenez ?



5. MIRABEAU.

LE 23, le roi donna aux députés l'ordre de se retirer. Le Tiers demeura en place ! Le marquis de Dreux-Brézé vint répéter la sommation. Alors, un député, l'éloquent Mirabeau, lui dit : « Monsieur, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous ne sortirons que par la force des baïonnettes ! » « Quoi ? dit Louis XVI, ils ne veulent pas partir ? Eh ! bien... qu'ils restent !... »